

## ADRESSER UNE DEMANDE À LA RÉGIE

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est un organisme de régulation économique qui vise notamment à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires. Elle agit aussi en tant qu'organisme de résolution des différends entre intervenants engagés dans la mise en marché d'un produit. Vous vivez une problématique et avez une demande à adresser à la RMAAQ, voici les étapes à suivre.

### A) DES DÉMARCHES PRÉALABLES À EFFECTUER

- Avant d'envoyer une demande à la Régie, nous vous suggérons d'effectuer des démarches préalables auprès de votre office de producteurs ou de votre association d'acheteurs accréditée. Cela pourrait vous faire gagner du temps!
- Les offices de producteurs offrent un service de règlement des différends qui permet de résoudre la majorité des problèmes ou demandes.
- Les associations d'acheteurs accréditées peuvent répondre à plusieurs de vos préoccupations et interrogations.

### B) LA TRANSMISSION DE VOTRE DEMANDE

- Si le suivi et les résultats concernant votre requête ne vous satisfont pas ou, s'il n'y a pas d'association d'acheteurs accréditée dans votre secteur, adressez-vous à la Régie :
  - ✓ par la poste;
  - ✓ par courriel;
  - ✓ par télécopieur.

### C) CE QUE VOTRE DEMANDE DOIT INCLURE

#### 1) VOTRE IDENTIFICATION

- Nom.
- Adresses (postale et électronique).
- Numéros de téléphone et de télécopieur.
- Votre situation (producteur, acheteur ou autre intervenant).

#### 2) LES RAISONS DE VOTRE DEMANDE

- La problématique que vous vivez.
- Votre lien avec cette problématique.
- Les faits pertinents.
- La décision que vous recherchez (le résultat attendu).

#### 3) VOTRE SIGNATURE ET LA DATE

#### 4) TOUT DOCUMENT PERTINENT

### D) LA TRANSMISSION D'AUTRES INFORMATIONS

- Si vous désirez ajouter des informations à une demande déjà transmise, faites-les parvenir à la Régie en indiquant le numéro de dossier apparaissant sur l'accusé de réception qui vous a été transmis.

### E) DES COPIES CONFORMES AUX INTÉRESSÉS

- Transmettez toujours une copie de votre demande et des informations qui l'accompagnent aux personnes concernées (office, association accréditée, acheteur, etc.).

Pour en savoir plus, consultez le  
site Internet de la Régie :  
<http://www.rmaa.qouv.qc.ca/>